

CONTRAT PEDAGOGIQUE

Entre:

L'école de Génie industriel 46 avenue Félix Viallet 38000 Grenoble Représentée par Pierre DAVID, Responsable pédagogique 1^{ère} année sase elevi ok 2419

d'une part,

<u>Et</u>

Madame Aïda Joly

d'autre part

est conclu le présent contrat :

ARTICLE 1: NATURE et OBJET DU CONTRAT

Le jury de première année qui s'est réuni le 04/09/2020 a autorisé le redoublement de **Aïda Joly** sur la base des conditions suivantes :

Les notes des UE suivantes sont conservées pour l'année 2020-2021 :

- UE Génie industriel expériences et méthodes
- UE Projets Semestre 1
- UE Analyse financière
- UE Introduction à la conception de systèmes (Pour ISR)
- UE Projets Semestre 2
- UE Organisations industrielles
- UE Mathématique et informatique décisionnelles
- UE Développement personnel et international Semestre 5
- UE Économie et sociologie
- UE Développement personnel et international Semestre 6

Les UE non validée en 2019-2020 seront repassées en 2020-2021 :

- 55- UE Modélisation mathématique et informatique
- ςς- UE Automatique Mécanique : remplacée par Introduction aux Fondamentaux d'Ingénierie Système

L'étudiant choisit de repasser en 2020-2021 les UE supplémentaires suivantes:

Fait en 2 exemplaires à Grenoble, le 09/09/2020

L'étudiant

Le responsable pédagogique de 1ère année

Market Control of the Control of the